

## Compte-rendu Conseil Municipal du 5 Juillet 2023 à 20H30

**Membres présents :** ABRIAL Philippe, BONNEFOY Patricia, DIGONNET Françoise, DIGONNET Philippe, CLEMENCON Éric (arrivé à 20h45), HUART Didier, SOUVIGNET Stéphanie.

**Absents excusés :** LOUCHE Kilpéric, BRUYERE Claude, BASTID Michel, ROCHEDIX Pierre

**Nomination d'un secrétaire de séance :** BONNEFOY Patricia

### Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 Juin 2023
- Délibération pour fixer les modalités d'échange d'un bien de section et autoriser le Maire à procéder à la consultation des électeurs.
- Délibération pour modifier les tarifs de location du gîte communal
- Délibération pour solliciter l'aide régionale dans le cadre des travaux de restauration du petit patrimoine

Questions diverses

Borne électrique

Compte-rendu réunion projet restaurant suite à rencontre avec l'architecte INGE 43

Animations estivales

### Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 9 Juin 2023

POUR : 6

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### Délibération pour fixer les modalités d'échange d'un bien de section et autoriser le Maire à procéder à la consultation des électeurs.

Monsieur le Maire rappelle la demande d'une administrée pour échanger une partie de la parcelle B 1319 dont elle est propriétaire avec le bien de section cadastré B 931 d'une contenance de 310 m<sup>2</sup> lieudit le Chambon appartenant à la section de CHENEREILLES et jouxtant sa maison. .

Monsieur le maire rappelle la procédure à appliquer dans le cadre d'un échange partiel de biens de section. La procédure de consultation des électeurs des sections de communes s'appuie sur l'article L 2411-16 du Code général des collectivités territoriales qui précise : « *Lorsque la commission syndicale n'est pas constituée, le changement d'usage ou la vente de tout ou partie des biens de la section est décidé par le conseil municipal statuant à la majorité absolue des suffrages exprimés, après accord de la majorité des électeurs de la section convoqués par le maire dans les six mois de la transmission de la délibération du conseil municipal.* ».

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal

- de se prononcer sur la demande d'échange
- d'en fixer les modalités : les frais de géomètre seront à la charge des propriétaires pour leur parcelle respective. L'échange sera formalisé par un acte administratif et publié au service de la publicité foncière.
- de l'autoriser à procéder à la convocation des électeurs
- d'approuver les limites de la section de CHENEREILLES, pour établir la liste électorale, aux lieudits Le Bourg et Le Chambon. Pour être électeur de la section, il est nécessaire de remplir deux conditions
- avoir un domicile réel et fixe sur le territoire de la section
- être inscrit sur les listes électorales de la commune

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Décide

- de donner suite à la demande d'échange
- de fixer les modalités d'échange comme suit : les frais de géomètre seront à la charge de chacun des propriétaires .L'échange sera régularisé par un acte administratif établi par la mairie.
- d'autoriser Monsieur Le Maire à procéder à la convocation des électeurs qui sont inscrits sur la liste électorale de la commune et ont leur résidence principale sur les lieudits Le Bourg et LeE Chambon

- POUR : 7

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **Délibération pour modifier les tarifs de location du gîte communal**

Les tarifs actuels sont :120€ la nuit (100 € si la salle polyvalente est louée en même temps), 576 € pour 6 nuits, 672 € pour 7 nuits avec une remise de 30% pour les habitants de CHENEREILLES une fois par an.

Les couchages sont passés de 10 à 7

Pour l'instant aucune réservation du gîte pour les mois de juillet et août 2023. Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de réfléchir sur de nouveaux tarifs

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

- Décide de fixer le prix de la nuit à 90 €
- le prix pour 6 nuits 432 €
- le prix pour 7 nuits à 504 €
- Décide de maintenir la réduction de 30% pour les habitants de Chenereilles une fois dans l'année

POUR : 7

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **Délibération pour solliciter l'aide régionale dans le cadre des travaux de restauration du petit patrimoine :**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion 22 Mars 2023 il a été décidé de solliciter l'aide régionale pour les travaux suivants la rénovation de la toiture de la sacristie et abri bus, la réfection des volets de la maison de la Béate du Villard, la peinture du calvaire et du portail du cimetière

Monsieur Le maire informe le conseil municipal que les travaux de réfection de façade sur le mur arrière de l'ancienne mairie sont envisagés et pourraient bénéficier de l'aide financière de la région. Un devis a été réalisé pour un montant de 5 200 € H.T

Comme évoqué lors de la réunion du conseil municipal du 9 juin 2023, les travaux de la toiture de la sacristie et de l'abri bus ont fait l'objet d'un nouveau dont le montant s'élève à 1 950 € H.T

#### **Rappel des devis:**

Volets Maison le Villard : **835.90 € HT** 919.50 € TTC

Peinture portail cimetière-Calvaire : **738.40 € H.T** 812.25 TTC

Toiture sacristie et abri bus : **1950 € H.T** 2 340 TTC

Travaux façade arrière ancienne mairie : **5 200 € HT** 6 240 € TTC

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

- Décide d'effectuer la rénovation du petit patrimoine (toiture sacristie et abri bus, réfection des volets de la maison de la Béate du Villard, la peinture du calvaire et du portail du cimetière, réfection de la façade arrière de l'ancienne mairie pour un montant **H.T 8 724.30 €** auquel sera rajouté le devis des fournitures (cheneaux....)
- Sollicite l'aide régionale pour ces travaux
- Dit que ces travaux sont prévus au budget 2023
- Charge Monsieur le Maire d'accomplir les démarches nécessaires

POUR : 7

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### Questions diverses

Borne électrique : Le montant des travaux à la charge de la mairie déduction faite de la participation du syndicat d'électrification s'élève à 2 050 € H.T

Devis pour la maintenance annuelle du défibrillateur SA JLD Trading 180 € H.T

Compte-rendu réunion projet restaurant suite à rencontre avec l'architecte INGE 43 Une réunion pour le rendu de l'étude de préféabilité aura lieu le Lundi 10 Juillet à 10H30 en Mairie.

Le montant de l'étude réalisé par INGE 43 s'élève à 2000 € TTC

Animations estivales :

Dimanche 9 Juillet Jeu de Dames autour de La Fontaine Salle Polyvalente en soirée organisé par l'Associations par Monts et par Mots

Mardi 15 Août Fête du Village

Mardi 22 Août Festival Musiques en Vivarais-Lignon 18H Eglise de CHENEREILLES :Fantaisie d'harmonicas et de flûtes

Projection cinéma en pleine air le Dimanche 30 juillet

Date prochaine réunion CM : 13 septembre 2023 à 20h30

FIN DE LA REUNION 21h57